

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021



PROJET – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES AGRÉÉS ET DES CONSEILLERS EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS

Séance tenue le 20 octobre 2021, à 8 h 30, entièrement en mode virtuel.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue
2. Présentation des règles applicables à la présente assemblée générale
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2020
5. Rapport de la présidence de l'Ordre sur les activités 2020-2021
6. Rapports des présidences des comités de gouvernance du conseil d'administration sur les activités 2020-2021
7. Bilan des activités 2020-2021 de la direction générale
8. Présentation des états financiers audités de l'exercice 2020-2021
9. Nomination des auditeurs pour l'exercice financier en cours
10. Cotisation annuelle 2022-2023
 - a. Rapport de la secrétaire de l'Ordre sur la consultation en vertu de l'article 103.1 du Code des professions
 - b. Nouvelle consultation des CRHA | CRIA présents à l'assemblée sur le montant de la cotisation annuelle
11. Approbation de la rémunération des administrateurs élus
12. Présentation de la planification stratégique 2022-2025
13. Questions diverses
14. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

Philippe de Villers, à titre de président et au nom du conseil d'administration, est heureux d'accueillir toutes les personnes présentes à l'assemblée générale annuelle des CRHA et des CRIA qui dresse le portrait des activités de l'Ordre pour la période 2020-2021. Il informe être accompagné de Manon Poirier, CRHA, directrice générale de l'Ordre, qui prendra la parole lorsque les CRHA | CRIA présents seront invités à prendre les décisions qui relèvent de l'assemblée. Il ajoute que Mme Poirier agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021



En raison du contexte, l'Ordre présente son assemblée en mode virtuel, et ce, pour une deuxième année consécutive. Tout au long de l'assemblée, la participation de chacun sera sollicitée. À des fins procédurales, le président demandera avant chaque vote sur une résolution s'il y a un proposeur et un second proposeur. Il explique qu'au moment opportun, il sera possible de proposer et secondar une résolution directement à l'écran et, bien sûr, de voter. Il sera également possible de soumettre des questions et des commentaires sur un point à l'ordre du jour via la boîte de questions.

Le président précise que les documents relatifs à l'assemblée de ce jour sont disponibles pour téléchargement sur la plateforme de diffusion et rappelle qu'il était possible de les consulter sur le site Web de l'Ordre depuis le 15 septembre.

Pour procéder à l'ouverture de l'assemblée, le quorum de 50 CRHA | CRIA doit être atteint. Afin de faire le décompte du nombre de professionnels réunis, le président invite les CRHA | CRIA présents à répondre à la question test qui apparaîtra sur leur écran. Il précise qu'ils disposeront de 30 secondes pour voter et que le nombre de réponses confirmera le quorum.

À la suite du vote effectué en direct sur la plateforme de diffusion, le président confirme que le quorum est atteint. L'assemblée est donc officiellement ouverte à 8 h 40.

Le président remercie les administratrices et les administrateurs de l'année 2020-2021 pour leur engagement et leur contribution aux réalisations de l'Ordre. Il tient notamment à souligner la réélection de Katy Langlais, CRHA, et de Rémi St-Gelais, CRIA, pour un second mandat.

Il souhaite également présenter les administratrices et les administrateurs qui forment le comité exécutif pour l'année 2021-2022, à savoir :

- Pascal Blanchette, ing., président du comité d'audit;
- Marie-Josée Douville, CRHA, ECH, présidente du comité de gouvernance et d'éthique;
- Philippe Mast, CRHA, président du comité de planification stratégique; et
- Catherine Raymond, CRHA, présidente du comité des ressources humaines.

2. PRÉSENTATION DES RÈGLES APPLICABLES À LA PRÉSENTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Philippe de Villers, CRHA, rappelle que cet événement est l'assemblée des CRHA | CRIA et que ceux-ci peuvent utiliser la boîte de questions pour poser une question ou commenter un point à l'ordre du jour. Dans le but de favoriser une meilleure gestion des questions et des commentaires, il leur demande d'intervenir une seule fois sur chaque point. Toutefois, il les informe que, s'ils estiment que la réponse obtenue à leur question n'est pas claire, ils peuvent laisser un autre commentaire sur ce même point.

Le président ajoute qu'il est possible que plusieurs CRHA | CRIA posent la même question. Dans ce cas, ces questions seront regroupées de façon à ce qu'il y ait une seule réponse.

Le président déclare que c'est maintenant le moment de passer au point 3 et de procéder à l'adoption de l'ordre du jour.

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021



3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président rappelle que le projet d'ordre du jour était disponible sur le site Web de l'Ordre, qu'il a notamment été transmis avec l'avis de convocation et qu'il est présentement affiché à l'écran. Il demande s'il y a des questions ou des remarques concernant l'ordre du jour, car elles seront immédiatement transmises en studio. Il n'y a aucune question ni aucune remarque.

Le président demande s'il y a un proposeur et un second proposeur pour l'adoption de l'ordre du jour de la présente assemblée et demande ensuite le vote.

Pierre Lemarier, CRHA, propose la résolution et Emmanuelle Crête, CRHA, l'appuie.

RÉSOLUTION AGA-20102021-001

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

Adoptée à la majorité.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020

Le président rappelle que le procès-verbal de l'assemblée générale du 21 octobre 2020 était également disponible sur la page Web de l'Ordre avec les autres documents relatifs à l'assemblée en cours. Il ajoute que si personne ne s'y oppose, il s'abstiendra de lire le procès-verbal. Il n'y a aucune opposition.

Il demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le procès-verbal de la dernière assemblée. Il n'y a aucune question ni aucune remarque.

Il demande un proposeur pour l'approbation du procès-verbal et précise que cette personne doit avoir été présente à cette assemblée pour proposer. Il demande ensuite un second proposeur avant de demander le vote.

Pascale Coutu, CRHA, propose la résolution et Alex Ménard, CRHA, l'appuie.

RÉSOLUTION AGA-20102021-002

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 octobre 2020.

Adoptée à la majorité.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE SUR LES ACTIVITÉS 2020-2021

Le président débute en mentionnant que les questions et les commentaires concernant les points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour peuvent être transmis en temps réel. Il précise toutefois que les réponses ne seront fournies qu'à la fin de l'assemblée.

Il poursuit en signalant que l'année aura été tout sauf un long fleuve tranquille. Les réalités personnelles, professionnelles et organisationnelles de tous se sont vues chamboulées à maintes reprises par la pandémie mondiale de COVID-19. Le contexte a été exceptionnel. Les mesures mises en place, inédites. Les impacts sur chaque personne, indiscutables. Et les défis pour les entreprises, colossaux.

Il souligne que la pandémie a d'emblée mis en avant-plan le rôle stratégique de la profession et sa contribution notable. En effet, les CRHA | CRIA ont joué un rôle névralgique en guidant avec bienveillance et compétence employeurs comme travailleurs durant cette période trouble.

Il rappelle que, dès mars 2020, l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés s'est fait un devoir d'informer et d'outiller sans relâche les CRHA | CRIA, les employeurs, les gestionnaires et les travailleurs, et ce, en cohérence avec sa mission de protection du public. Guidé par sa planification stratégique qui est demeurée des plus pertinentes malgré les chamboulements, l'Ordre a réussi à atteindre les objectifs qu'il s'était fixés pour chacun de ses axes principaux.

Le président précise que ces réalisations ont été rendues possibles grâce à l'équipe dévouée de l'Ordre et au soutien d'un conseil d'administration engagé, qui a toujours placé la protection du public au centre de ses actions. Au cours de la dernière année, l'équipe s'est investie pleinement afin de soutenir les CRHA | CRIA dans leur pratique professionnelle, mais aussi les organisations et les individus pour qu'ils puissent faire face avec confiance et acuité aux chamboulements et aux défis vécus. Il ajoute que la directrice générale a également été sur plusieurs tribunes et s'est beaucoup investie au cours de la dernière année; il l'en remercie.

Pour conclure, le président tient à remercier les administratrices et les administrateurs pour leur expertise et leur engagement, les bénévoles qui œuvrent avec loyauté et générosité au sein des divers comités de l'Ordre et l'équipe de l'Ordre dirigée par Manon Poirier, qui démontre année après année sa détermination, son implication, son agilité et son souci réel de changer les choses. Il les remercie à nouveau.

6. RAPPORTS DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DE GOUVERNANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES ACTIVITÉS 2020-2021

Le président invite les CRHA | CRIA à visionner les capsules vidéo des présidentes et présidents des comités de gouvernance pour l'exercice 2020-2021 présentant les faits saillants des activités de chaque comité.

Comité de planification stratégique

Philippe Mast, CRHA, rappelle que le comité de planification stratégique a pour mandat de définir les grandes orientations de l'Ordre avant de les proposer au conseil d'administration. Il voit à l'élaboration d'une planification stratégique globale et assure son déploiement au sein de l'Ordre.

Le comité a effectué le suivi du plan annuel 2020-2021 afin d'en assurer la pertinence malgré les multiples chamboulements engendrés par la pandémie mondiale de COVID-19. Il souligne de nouveau l'atteinte des objectifs que l'Ordre s'est fixés pour chacun de ses axes principaux.

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021



De plus, il ajoute que le plan annuel pour l'année 2021-2022 a été validé. Le comité de planification stratégique a assuré le suivi du Carrefour RH, un projet phare pour l'Ordre, et ce, en collaboration avec le comité d'audit.

Le comité a également entrepris une réflexion sur l'impact de l'intelligence artificielle sur la profession de CRHA | CRIA et, de manière plus générale, sur le monde du travail.

M. Mast termine en ajoutant que, la planification stratégique actuelle de l'Ordre arrivant à terme en 2022, le comité a entrepris des réflexions et des travaux dans le but d'élaborer la prochaine mouture qui guidera ses actions jusqu'en 2025. Les orientations de cette nouvelle planification stratégique seront d'ailleurs dévoilées à la fin de l'assemblée.

Comité de gouvernance et d'éthique

Marie-Josée Douville, CRHA, ECH, rappelle que le comité de gouvernance et d'éthique a pour mandat d'assurer que le conseil d'administration et la direction de l'Ordre maintiennent les normes les plus élevées en matière de gouvernance et d'éthique, notamment en ce qui touche la structure, la composition, le rendement et le fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités.

Le comité exerce une veille constante des tendances en matière de saine gouvernance et d'éthique afin de repérer les pratiques exemplaires et de proposer au conseil d'administration les plus appropriées et les plus pertinentes. Il élabore et révisé les politiques de gouvernance et recommande au conseil d'administration les modifications à apporter, lorsque requis.

Mme Douville souligne que le comité de gouvernance et d'éthique a été très occupé en 2020-2021 et qu'il y a notamment eu une révision de son mandat. Par ailleurs, le comité a engagé des réflexions sur les élections au conseil d'administration, sur l'évaluation des comités de gouvernance du conseil d'administration, sur la mise en place d'actions ayant pour objectif de mettre l'éthique au cœur des préoccupations des comités de protection du public et sur la stratégie de détermination et de gestion des jetons de présence.

Mme Douville termine en précisant que le comité a mené à terme une révision du formulaire de déclaration d'intérêts à remplir par les administrateurs et élaboré des tableaux de suivi des formations obligatoires pour les administrateurs ainsi que des activités du conseil d'administration.

Comité des ressources humaines

Catherine Raymond, CRHA, rappelle que la mission du comité des ressources humaines est de s'assurer de la mise en place de pratiques, de politiques et de normes visant à assurer une gestion des ressources humaines efficace et mobilisatrice.

Les principaux objectifs de ce comité sont de chapeauter la philosophie de rémunération globale de l'Ordre et d'encadrer l'établissement d'un programme de gestion de la relève pour les dirigeants et les employés de l'Ordre. Le comité est appelé à exercer toute autre fonction qui lui est confiée par le conseil d'administration et à lui adresser les recommandations qu'il juge appropriées sur les sujets qui sont de son ressort.

Mme Raymond poursuit en dressant un portrait des principales réalisations du comité des ressources humaines pour la période 2020-2021. Elle indique que le comité a effectué une vigie de l'impact de la

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021



pandémie sur l'équipe de l'Ordre, l'organisation du travail, la santé et sécurité, le soutien psychologique et la mobilisation. Elle ajoute qu'un suivi de la transformation agile au sein de l'organisation a été effectué, en plus des suivis réguliers portant notamment les indicateurs RH, l'organigramme et les mouvements de personnel. D'ailleurs, le comité a révisé les indicateurs RH et en a proposé de nouveaux à intégrer au tableau de bord du conseil d'administration.

Pour terminer, Mme Raymond ajoute que le plan de relève pour les postes critiques de l'organisation a été revu, les objectifs de la direction générale déterminés et l'évaluation annuelle réalisée.

Comité d'audit

Pascal Blanchette, ing., rappelle que le comité d'audit est responsable de l'exactitude et de la qualité de l'information financière préparée et présentée par l'Ordre, laquelle inclut les états financiers.

Dans le but d'accomplir son mandat, le comité d'audit travaille en étroite collaboration avec la permanence de l'Ordre, mais également avec différents intervenants externes, telle la firme d'auditeurs, afin de s'assurer que ceux-ci sont en mesure d'effectuer la vérification comptable qui vient certifier l'information présente dans les états financiers. Le comité d'audit travaille également sur d'autres dossiers de nature financière, tels la planification budgétaire et son suivi, dans le but de s'assurer que les différentes ressources monétaires déployées par l'Ordre concordent toujours avec ses besoins, et ce, dans le respect de sa mission.

Dans cette même optique, d'autres dossiers sont également suivis de façon régulière, comme la politique de placement. Par ailleurs, en plus des éléments de nature financière, le comité est entre autres impliqué dans le processus de gestion de risques ainsi que dans l'amélioration de différentes façons de faire de l'Ordre, et ce, dans le but d'améliorer l'utilisation des ressources.

Finalement, M. Blanchette précise que, durant la dernière année, le comité a travaillé en étroite collaboration avec le comité de planification stratégique afin d'assurer la livraison et la mise en ligne dans les meilleurs délais de ce projet structurant de l'Ordre qu'est le Carrefour RH.

7. BILAN DES ACTIVITÉS 2020-2021 DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Manon Poirier, CRHA, directrice générale, débute ce point en présentant une courte vidéo qui revient sur les principaux points marquants de cette année exceptionnelle.

Cette présentation vidéo commence par rappeler que les principes directeurs de l'Ordre sont d'assumer son leadership, de penser écosystème et de mettre l'humain au cœur des organisations.

Les axes stratégiques de l'Ordre sont quant à eux d'influencer les politiques publiques et les pratiques RH au sein des organisations, de développer les compétences RH des autres acteurs de l'écosystème, de transformer la profession, de faire évoluer son impact et sa crédibilité et d'incarner l'exemple d'une organisation saine, collaborative, innovante et à l'ère numérique.

Par la suite, les principales informations de la vidéo portent sur les points suivants.

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021



Activités de formation :

- L'offre de formation se fait à 100 % en mode virtuel;
- 73 activités de formation sont offertes gratuitement;
- 51 955 personnes ont participé aux formations, dont 80 % de CRHA | CRIA.

Présence de l'Ordre dans la place publique :

- L'Ordre a connu une année record en termes d'interventions publiques et politiques;
- Il a été mentionné à 750 reprises dans les médias;
- Il a participé aux travaux du projet de loi 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail;
- Il a mené une campagne *Mettre fin au harcèlement*.

CRHA | CRIA et relève :

- 455 candidats se sont présentés à l'examen en ligne;
- Il y a eu 1 010 nouveaux CRHA | CRIA;
- Le taux de renouvellement est de 96 %;
- Le taux de croissance représente 3,9 %;
- L'Ordre compte 11 430 CRHA | CRIA.

Inspection professionnelle :

- 674 inspections ont été réalisées à distance;
- 90 % des CRHA | CRIA inspectés ont mis en place la majorité, voire la totalité des recommandations émises.

Certification ECH :

- L'Ordre détient une certification ECH (enquêteur certifié en harcèlement);
- 13 CRHA | CRIA sont certifiés.

L'Ordre à titre d'employeur :

- L'Ordre a implanté une démarche agile au sein de son équipe;
- Il a été reconnu Entreprise en santé de niveau 3 et a conservé la certification Employeur remarquable.

Carrefour RH :

- La plateforme en ligne Carrefour RH représente un nouvel allié pour les CRHA | CRIA puisqu'elle les accompagne face à leurs enjeux.

Une fois le visionnement terminé, Mme Poirier poursuit en mentionnant que, l'an dernier, l'Ordre a reçu le statut d'accréditeur en médiation de la part du ministère de la Justice.

Elle explique également que l'examen d'équivalence a été modifié, passant d'un questionnaire à choix multiple à des études de cas, et qu'un travail est actuellement fait dans le but de mettre sur pied un portfolio permettant à certains candidats de présenter leurs réalisations professionnelles plutôt que de passer l'examen.

Elle ajoute que quatre nouveaux baccalauréats font l'objet d'une demande d'ajout *au Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* pour donner un accès direct au titre de CRHA | CRIA.

Mme Poirier indique par ailleurs que, l'année dernière, l'Ordre a soutenu non seulement les professionnels, mais également les PME. En effet, l'Ordre a travaillé de près avec Services Québec pour offrir de la formation.

Elle termine en soulignant que la Fondation CRHA a poursuivi sa mission et a remis une trentaine de bourses, dont 15 bourses Mentorat. La Fondation a aussi saisi l'opportunité de créer des bourses de contribution sociale pour reconnaître les étudiants qui se sont démarqués par leur engagement envers la communauté dans le contexte de la pandémie. Cette contribution a été soulignée grâce à l'Industrielle Alliance, partenaire de l'Ordre.

Le président cède maintenant la parole à Pascal Blanchette, trésorier de l'Ordre, pour la présentation des états financiers audités de l'exercice 2020-2021. Il précise qu'il y aura une période de questions immédiatement après la présentation.

8. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS DE L'EXERCICE 2020-2021

Pascal Blanchette, ing., trésorier, présente les états financiers de l'Ordre audités par la firme Deloitte pour l'exercice 2020-2021.

M. Blanchette propose de présenter les points saillants.

Sources de revenus

Les revenus sont semblables à ceux de l'année précédente, soit 9 660 000 \$.

Les revenus de cotisation sont en hausse de 3 % et le taux de renouvellement est de près de 96 %.

Les revenus de formation continuent d'être en baisse de 32 %, ce qui s'explique par le fait que l'offre de formation est entièrement passée en virtuel et qu'en raison de la pandémie, il n'y a pas de congrès en présentiel. M. Blanchette précise toutefois que l'édition numérique Les Grands Enjeux et les journées gratuites Boîte à outils ont attiré près de 600 participants.

La vente et la location de biens et de services ont chuté de 46 %, puisqu'il n'y eu aucun événement en présentiel, et donc aucun exposant.

Les subventions sont toutefois en hausse et ont totalisé 580 000 \$. 70 % de ce montant proviennent de Services Québec, qui a mandaté l'Ordre pour l'organisation de deux activités, soit le Forum RH PME et les webinaires à l'intention des travailleurs autonomes. 30 % sont attribuables à une subvention fédérale en lien avec la COVID-19.

Les revenus de placements exceptionnels sont de 793 000 \$.

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021



Charges

De façon générale, il y eu une diminution des charges.

Il y a une hausse de 16 % des charges d'admission. En effet, l'examen d'équivalence a été transformé pour avoir lieu en ligne, ce qui a occasionné des coûts supplémentaires pour la plateforme technologique;

Les charges administratives sont en baisse, ce qui s'explique par un don non récurrent à la Fondation CRHA de 90 000 \$ pour une recherche sur le harcèlement.

Les communications sont en hausse de 5 % en raison de l'ajout de ressources dans l'équipe des solutions numériques pour répondre aux besoins en technologie de l'information.

Pour ce qui est de la formation continue, les coûts ont baissé de 15 % : tous les événements et toutes les formations ayant eu lieu en mode virtuel, il n'y a eu aucune location de salle, aucun repas, etc.

En ce qui concerne les normes de pratique, l'Ordre enregistre une hausse de 37 % liée à la mise en place de la ligne de soutien COVID pour les CRHA | CRIA, à la fin du cycle du programme de formation continue et au comité de travail formé pour réviser le nouveau programme.

Finalement, en ce qui a trait aux services aux membres, les coûts sont en baisse de 40 %, puisqu'aucun événement social n'a eu lieu (aucune remise de permis, aucun cinq à sept et Gala RH virtuel, pour un montant de 32 000 \$ comparativement à 186 000 \$). La grande initiative de l'Ordre pour les services aux membres est le développement du Carrefour RH, et tous les coûts ont été capitalisés cette année.

Excédent des produits sur les charges

M. Blanchette explique que l'excédent s'élève à 617 544 \$, comparativement à 282 107 \$ l'année précédente. En excluant les revenus de placements, sur lesquels l'Ordre n'a aucun pouvoir, ainsi que les amortissements qui sont un élément non financier découlant des décisions d'investissements en technologie de l'information des années antérieures, le résultat des opérations de l'Ordre est équilibré. Les revenus sont équivalents aux dépenses, ce qui démontre la bonne gestion de l'Ordre pendant la pandémie.

Activités de développement professionnel

M. Blanchette ajoute que l'Ordre effectue le suivi d'un indicateur important, soit le coût moyen par heure de formation. Il s'élève présentement à 63 \$ par heure de formation.

De plus, il souligne une forte augmentation du nombre d'activités de formation gratuites. Passant de 40 à 73, elles ont attiré une grande quantité de participants.

Le président propose une période de questions.

Un CRHA | CRIA demande si les événements virtuels joignent plus de professionnels. Mme Poirier, directrice générale, explique que la facilité d'accès permet effectivement à un plus grand nombre de CRHA | CRIA de pouvoir participer à ces événements. Dans les chiffres présentés, 80 % des gens qui ont participé aux activités gratuites sont CRHA | CRIA.

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021



Un autre CRHA | CRIA demande s'il est possible d'obtenir une comparaison avec d'autres ordres professionnels du pourcentage des salaires comparativement aux revenus. Mme Poirier indique qu'elle n'a pas cette donnée. M. de Villers, président, ajoute que les états financiers de chaque ordre professionnel sont publics et présents sur leur site Web. Ces informations sont donc accessibles facilement.

Un professionnel demande si les événements virtuels moins coûteux pourraient être plus présents à l'avenir. La directrice générale rappelle que cela fait plusieurs années maintenant que l'Ordre s'est donné comme mandat de rendre les formations aussi accessibles que possible, soit gratuitement, soit à un moindre coût. L'expérience de laboratoire collectif qui a été faite au cours de la dernière année a montré que les CRHA | CRIA sont au rendez-vous pour des événements virtuels souvent plus courts sur des questions d'actualité. Ainsi, l'intention est toujours d'aller en ce sens, afin d'offrir des formations gratuites ou à moindre coût, et ce, tout en gardant un équilibre financier et en assurant la pérennité de l'organisation.

Un CRHA | CRIA demande si le montant de la cotisation sera ajusté considérant l'excédent. Le président indique que la particularité de l'excédent est qu'il provient des revenus de placements. La cotisation est quant à elle un revenu à long terme et l'Ordre a toujours veillé à indexer le montant de la cotisation sur le coût de la vie de manière à s'assurer qu'il n'y ait jamais de hausse brutale. Il ajoute que, même indexés sur le coût de la vie, les salaires sont en forte hausse dans les organisations et que l'Ordre ne fait pas exception. Les salaires progressent un peu plus rapidement que la cotisation et il y a donc un équilibre à atteindre. Au niveau de l'excédent, lorsqu'on regarde les placements globaux, l'Ordre a toujours ciblé suffisamment de fonds pour fonctionner de manière autonome pendant six mois. Il y aura donc un questionnement à avoir à l'avenir si les placements deviennent trop élevés, mais, à court terme, la révision du montant de la cotisation par rapport à l'excédent n'est pas prévue.

Un autre CRHA | CRIA demande s'il est possible de voir la variation du coût par heure de formation à travers les années. Mme Poirier, directrice générale, mentionne que le montant était d'environ 140 \$ l'année précédente.

Un professionnel demande s'il y a eu un effet des sessions sur la gestion de la COVID-19 sur l'augmentation du nombre de participants pour l'année 2020-2021. Mme Poirier affirme qu'il y a eu beaucoup de contenu en lien avec la COVID-19 pour répondre aux besoins.

Un autre professionnel souhaite connaître le nombre de formations gratuites prévues pour la fin de l'année 2021 et pour l'année 2022. La directrice générale explique qu'elle ne dispose pas de cette donnée, mais assure qu'il y aura encore des événements gratuits et à moindre coût. Le tout est à surveiller sur le site Web de l'Ordre.

Finalement, un CRHA | CRIA demande si l'examen en ligne sera maintenu après la pandémie, compte tenu des sommes investies. Mme Poirier confirme qu'il sera maintenu et que telle était déjà l'intention de l'Ordre avant la pandémie. Pour l'Ordre, c'est aussi une façon de joindre certains candidats potentiels résidant en région qui n'ont pas réussi à se déplacer. Cette pratique représente donc la voie d'avenir, car elle rend l'examen accessible à un plus large bassin.

Les questions étant épuisées, le président passe au sujet suivant.

9. NOMINATION DES AUDITEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER EN COURS

Le président explique que le Code des professions prévoit qu'il appartient aux CRHA | CRIA réunis en assemblée de nommer les auditeurs chargés de la vérification des livres et des comptes de l'Ordre.

Il rappelle qu'en janvier 2018, l'Ordre avait lancé un appel d'offres pour l'audit des exercices financiers se terminant le 31 mars des années 2019 à 2022 et que la firme Deloitte avait été retenue. Toutefois, il précise que l'assemblée doit adopter par résolution la nomination des auditeurs chaque année de leur mandat. Il termine en précisant que le conseil d'administration recommande de confier la vérification financière 2021-2022 à la firme Deloitte.

Le président demande s'il y a des questions concernant la nomination des auditeurs. Aucune question n'est posée.

Il demande donc s'il y a un proposeur et un second proposeur pour la nomination des auditeurs, puis demande le vote.

René Jolicoeur, CRHA, propose la résolution et Sylvie Baril, CRHA, l'appuie.

RÉSOLUTION AGA-20102021-003

CONSIDÉRANT qu'au terme d'un processus d'appel d'offres, le conseil d'administration a convenu de confier le mandat d'audit indépendant des livres de l'Ordre à la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour le prochain cycle de quatre ans (2019 à 2022);

CONSIDÉRANT qu'il s'agit du troisième exercice financier de l'auditeur indépendant Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.;

CONSIDÉRANT que le mandat de l'auditeur indépendant est d'une durée d'un an, renouvelable sur approbation des CRHA | CRIA à l'assemblée générale annuelle;

CONSIDÉRANT que le comité d'audit et le conseil d'administration, après analyse et discussion, recommandent aux CRHA | CRIA présents à l'assemblée générale annuelle de nommer la firme Deloitte pour ce mandat, les CRHA | CRIA réunis en assemblée étant toutefois souverains à cet égard;

IL EST RÉSOLU

De nommer la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeur indépendant de l'Ordre pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2022.

Adoptée à la majorité.

10. COTISATION ANNUELLE 2022-2023

Le président aborde la cotisation 2022-2023. Il rappelle que, depuis le 1^{er} janvier 2018, certaines dispositions du Code des professions ont été modifiées concernant l'assemblée générale annuelle. Ainsi, depuis maintenant quatre ans, les CRHA | CRIA réunis en assemblée ne sont plus tenus d'approuver le montant de la cotisation annuelle. Ce rôle revient maintenant au conseil d'administration.

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021



Toutefois, un processus de consultation portant sur le montant de la cotisation annuelle doit obligatoirement être mis en place avant la tenue de l'assemblée afin de permettre aux CRHA | CRIA d'exprimer leur avis sur le montant de la cotisation avant que le conseil d'administration ne le fixe.

Le président rappelle le fonctionnement de cette consultation et mentionne qu'avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration a déterminé de façon provisoire le montant de la cotisation annuelle pour l'exercice financier 2022-2023 et que la secrétaire de l'Ordre a rendu disponibles sur le site Web de l'Ordre divers documents dont :

- Un document d'information comprenant les prévisions budgétaires 2022-2023 et le projet de résolution concernant la cotisation annuelle 2022-2023;
- Le rapport annuel 2020-2021, incluant les états financiers audités.

Le président rappelle que, du 16 septembre au 16 octobre 2021, les CRHA | CRIA ont été invités à transmettre leurs commentaires sur le montant de la cotisation pour la prochaine période. Il poursuit en expliquant que, chaque année, le conseil d'administration établit un montant qui permettra à l'Ordre de réaliser son mandat de protection du public et de maintenir sa situation financière, tout en veillant à ne pas imposer une augmentation trop importante. Il précise que le document d'information sur la cotisation transmis comprenait également les prévisions budgétaires 2022-2023, et ce, afin que CRHA | CRIA aient accès à toute l'information dont disposent les administrateurs.

Le président invite ensuite Mme Poirier, directrice générale, à présenter le rapport de la secrétaire de l'Ordre sur les commentaires reçus durant la première phase de consultation.

A. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE DE L'ORDRE SUR LA CONSULTATION DES CRHA | CRIA EN VERTU DE L'ARTICLE 103.1 DU CODE DES PROFESSIONS

Manon Poirier, directrice générale, débute en mentionnant que 67 CRHA | CRIA se sont exprimés sur la cotisation annuelle. 30 étaient en accord, 25 en désaccord et 12 ne se sont pas positionnés sur le sujet.

Mme Poirier présente un résumé des commentaires reçus des CRHA | CRIA lors de cette première consultation.

Avant de poursuivre, elle propose de répondre à ces commentaires. Elle explique que l'objectif de l'Ordre est de continuer à maintenir un niveau suffisant pour réaliser sa mission de protection du public. Plusieurs projets sont dans la mire pour l'année 2022-2023, notamment la poursuite du Carrefour RH et des investissements technologiques en lien avec la base de données. Elle ajoute qu'elle espère un retour du Congrès en présentiel puisqu'il constituait un apport financier intéressant pour l'Ordre. Elle mentionne également que l'Ordre continue d'investir dans l'inspection professionnelle.

La directrice générale souligne que l'Ordre soutient les CRHA | CRIA qui vivent des situations particulières tels qu'une période sans emploi ou un congé de maladie, de maternité ou parental. L'Ordre apporte également du soutien aux nouveaux diplômés bénéficiant d'une cotisation réduite.

Mme Poirier termine en précisant qu'au début de la pandémie, l'Ordre a permis le paiement échelonné de la cotisation et que cette option sera maintenue pour l'année 2022-2023.

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021



B. NOUVELLE CONSULTATION DES CRHA | CRIA PRÉSENTS À L'ASSEMBLÉE SUR LE MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE

Le président propose de lire le projet de résolution sur lequel un vote aura lieu en novembre prochain.

PROJET DE RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'audit de maintenir la stratégie d'augmentation de la cotisation de l'Ordre pour l'exercice financier 2022-2023 sur la base de l'indice moyen des prix à la consommation selon l'Institut de la statistique du Québec;

CONSIDÉRANT que le comité d'audit et le conseil d'administration ont examiné les orientations budgétaires 2022-2023;

CONSIDÉRANT que, conformément au Code des professions, la cotisation pour l'exercice financier 2022-2023 est fixée par le conseil d'administration de l'Ordre, après consultation des CRHA | CRIA réunis en assemblée générale et après considération des commentaires reçus dans le cadre de la consultation tenue au moins 30 jours avant l'assemblée;

CONSIDÉRANT que l'indice moyen des prix à la consommation pour la période de référence était de 2,2 %;

IL EST RÉSOLU

D'indexer la cotisation annuelle des CRHA | CRIA du montant correspondant à ce pourcentage arrondi au dollar le plus près et d'appliquer une augmentation de 13 \$ pour l'exercice financier 2022-2023, la cotisation passant ainsi de 585 \$ à 598 \$ pour cette période.

Le président suggère de répondre aux questions et aux commentaires concernant le projet de résolution.

Un CRHA | CRIA demande comment l'Ordre peut se justifier d'avoir l'une des cotisations les plus élevées sur le marché alors que le titre n'est pas obligatoire pour pratiquer. Il ajoute qu'il serait peut-être temps que l'Ordre réalise une analyse de marché pour être plus concurrentiel et souligne qu'il connaît plusieurs personnes qui ont quitté l'Ordre en raison du montant de la cotisation. M. de Villers, président, explique que le marché est suivi de près et que l'Ordre échange avec les autres ordres professionnels. Certains font payer plus cher et d'autre moins. Il souligne par ailleurs que les obligations légales envers le système professionnel ne sont pas moindres parce que le titre n'est pas obligatoire. Les obligations sont les mêmes en matière de déontologie, de syndic, de formation et d'admission, ce qui fait en sorte que les coûts d'exploitation sont similaires. Il précise également que, pour certains ordres, le coût requis pour fonctionner varie en fonction de leur taille.

Manon Poirier, directrice générale, ajoute que les professionnels qui ont quitté l'Ordre l'an dernier en raison du montant de la cotisation représentaient seulement 4 %. Au demeurant, les raisons qui poussent les CRHA | CRIA à ne pas renouveler leur adhésion ne sont pas uniquement liées à la cotisation; il arrive également qu'ils quittent l'Ordre parce qu'ils ne pratiquent plus ou qu'ils déménagent.

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021



Un autre CRHA | CRIA demande si l'Ordre peut maintenir les cotisations spéciales pour les étudiants et les retraités qui permettent d'échelonner le coût total sur plusieurs mois, sans frais. Le président confirme que l'Ordre maintient cette offre.

Un professionnel demande pour quelles raisons la cotisation à l'Ordre des ingénieurs est moins élevée. Le président explique que plusieurs facteurs peuvent l'expliquer, notamment le fait que cet ordre compte 62 000 membres, contre 11 000 pour l'Ordre.

Un autre professionnel demande s'il n'y a pas une certaine flexibilité possible avec les excédents pour ajuster le montant de la cotisation. Il demande également des explications sur les excédents des années précédentes. Le président explique que les revenus de placements de l'Ordre sont plus élevés que les excédents et que l'Ordre puise dans les excédents historiques pour financer une partie de ses activités et de ses services. Le Carrefour RH est un bon exemple de cette démarche, car le produit aide les CRHA | CRIA dans leur pratique et génère des profits pour le futur.

Un CRHA | CRIA émet un commentaire soulignant que la cotisation est justifiée considérant la formation offerte par l'Ordre. Le président le remercie.

Un autre CRHA | CRIA souhaite savoir ce qu'il en est de la demande faite à l'Assemblée nationale il y a quelques années d'avoir des actes réservés. Il ajoute que le coût de la cotisation serait entièrement justifié si les professionnels de l'Ordre avaient des actes réservés. Le président, M. de Villers, explique que la demande a été soumise à l'Office des professions du Québec et que des discussions sont toujours en cours. Il ajoute qu'il y a quelques autres ordres professionnels dans cette situation et que l'Ordre travaille actuellement avec eux afin que le tout progresse. Présentement, dans le contexte pandémique, le législateur n'a pas beaucoup d'appétit pour ajouter des actes réservés aux ordres professionnels. Cela étant, l'Ordre s'assure de ne pas perdre le travail effectué et d'être prêt lorsque cet appétit reviendra. Réalistement, étant donné les élections à venir, ce ne sera pas pour tout de suite. Dans ce dossier, l'Ordre s'est notamment positionné très fortement sur l'enquête en matière de harcèlement. En effet, il ne voit pas d'inconvénient à ce que cet acte soit réservé à la profession, toutefois, ce n'est pas l'ensemble des CRHA | CRIA qui posent ce geste au quotidien. Il convient donc de nuancer la portée de cet acte réservé éventuel considérant que, pour plusieurs CRHA | CRIA, cela n'aurait pas d'impact.

Un professionnel demande si l'Ordre fait des démarches avec d'autres ordres professionnels pour optimiser les économies d'échelle, par exemple pour les assurances. Le président affirme que c'est le cas lorsque cela s'y prête. Beaucoup d'économies d'échelle sont faites en collaboration avec CRHA Canada, entre autres l'enquête de rémunération des CRHA | CRIA qui a été faite l'an dernier. Mme Poirier, directrice générale, ajoute que l'Ordre a un projet avec CRHA Canada à propos d'un examen commun qui permettrait de réaliser des économies. Elle précise également que le Conseil interprofessionnel du Québec joue ce rôle de trouver des économies et des projets communs, tels que les assurances collectives et le vote électronique, pour lesquels certains fournisseurs sont privilégiés. De plus, l'Ordre est très vigilant avec ses dépenses et s'assure de vérifier s'il est possible de parvenir à des ententes pour négocier auprès des fournisseurs et ainsi réduire les coûts d'opération.

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021



Un autre professionnel demande pourquoi il n'existe plus de réduction de la cotisation pour les fonctionnaires publics et souhaite savoir si cette offre reviendra. Mme Poirier, directrice générale, confirme qu'il y a quelques années, il existait une entente à cet effet. Elle précise par ailleurs que l'Ordre a eu recours à différentes stratégies dans le but de s'assurer d'être plus présent dans la fonction publique. D'autre part, le conseil d'administration se disait d'accord pour soutenir les nouveaux diplômés ou les professionnels traversant des situations délicates; la question s'est donc posée de savoir pourquoi proposer des classes différentes pour des CRHA | CRIA en plein exercice. Ainsi, à court terme, l'Ordre n'a pas pour intention de réduire le coût de la cotisation pour les professionnels relevant de certains secteurs précis.

Un CRHA | CRIA émet un commentaire soulignant que l'augmentation de la cotisation est justifiée compte tenu de l'offre de service. M. de Villers, président, le remercie.

Un autre CRHA | CRIA demande pourquoi l'Ordre n'investit pas dans l'immobilier pour générer une nouvelle source de financement. Mme Poirier explique que l'immobilier est un champ de compétence éloigné de l'Ordre. Toutefois, l'Ordre envisage de louer des locaux à partager avec d'autres ordres professionnels.

Un professionnel souligne qu'il est important pour l'Ordre de tenir compte de l'indice des prix à la consommation dans son ajustement de la cotisation afin d'éviter une trop grande hausse. L'Ordre doit conserver un équilibre entre les revenus provenant de la cotisation et ceux provenant des services.

Un autre professionnel indique qu'il est d'accord pour qu'il n'y ait pas de classe différente pour le secteur public.

Finalement, un CRHA | CRIA souligne qu'il comprend la préoccupation des professionnels concernant la cotisation, mais qu'il serait réducteur de limiter l'augmentation aux actes réservés. Il ajoute qu'il ne faut pas oublier tous les services offerts par l'Ordre. M. de Villers, président, le remercie de son commentaire.

Le président indique que cela fait le tour des questions sur ce sujet. Une réponse aux autres questions pourra être fournie lors de la période de questions. Il termine en précisant que tous les commentaires seront pris en considération par le conseil d'administration lors de sa prochaine séance portant sur l'établissement du montant de la cotisation annuelle 2022-2023.

11. APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS

Le président rappelle qu'en octobre 2019, lors de l'assemblée, les CRHA | CRIA ont approuvé la rémunération des administrateurs. Ainsi, depuis le 1^{er} avril 2020, les administrateurs et le président de l'Ordre reçoivent un jeton de présence pour chaque séance du conseil d'administration à laquelle ils assistent.

Pour l'exercice financier 2022-2023, le conseil d'administration ne souhaite ni augmenter ni indexer la valeur des jetons de présence et propose ainsi de maintenir la même rémunération que pour l'exercice

financier 2021-2022, puisque celle-ci permet toujours d'atteindre les objectifs de la Politique de reconnaissance de la contribution des membres du conseil d'administration.

Bien que le conseil d'administration ne souhaite pas soumettre aux CRHA | CRIA une demande d'augmentation de la valeur des jetons de présence, le Code des professions prévoit tout de même que la rémunération soit approuvée annuellement.

Le président indique que le projet de résolution est présentement affiché sur l'écran des participants et, comme les résolutions, téléchargeable sur la plateforme de diffusion.

Le président invite les CRHA | CRIA à poser leurs questions et à émettre leurs commentaires relativement à la rémunération des administrateurs.

Un CRHA | CRIA demande si la rémunération totale du président de l'Ordre et des membres du conseil d'administration se limite aux jetons de présence. Le président précise que les administrateurs de l'Ordre se voient offrir une présence au Congrès sans frais, laquelle est considérée comme un avantage imposable et donc sous-entendue dans la rémunération. À part cela, il n'y a rien d'autre.

Un autre CRHA | CRIA demande s'il est possible d'avoir un comparatif avec d'autres ordres professionnels. Le président explique que l'exercice a déjà été effectué par le passé et que le constat montrait de grandes variations. La principale nuance réside dans le poste de président, car, dans la majorité des ordres professionnels, le président est un salarié et a souvent un bureau dans les locaux de l'ordre professionnel, ce qui n'est pas le cas à l'Ordre.

Comme il n'y a plus de question, le président demande s'il y a un proposeur et un second proposeur pour l'adoption de la rémunération des administrateurs.

Claudia Doyon, CRHA, propose la résolution et Sébastien Héroux, CRHA, l'appuie.

RÉSOLUTION AGA-20102021-004

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil d'administration de maintenir pour les administrateurs la même rémunération que pour l'exercice financier 2021-2022;

CONSIDÉRANT que la recommandation tient compte des meilleures pratiques en gouvernance et des tendances observées dans des organismes comparables;

CONSIDÉRANT la Politique de rémunération des membres du conseil d'administration adoptée par le conseil d'administration le 19 juin 2019;

CONSIDÉRANT que l'Ordre a comme principale mission la protection du public et que le rôle du conseil d'administration est d'importance dans la poursuite de cette mission;

CONSIDÉRANT que l'Ordre tient à reconnaître l'engagement et la contribution du président et des administrateurs, de même que le temps et l'expertise qu'ils doivent consacrer à ces fonctions;

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021

CONSIDÉRANT que les CRHA | CRIA doivent annuellement approuver la rémunération des administrateurs lors de l'assemblée générale annuelle, conformément à l'article 104 du Code des professions ;

IL EST RÉSOLU

De fixer comme suit, pour l'exercice financier 2022-2023, le jeton de présence des administrateurs :

- Président du conseil d'administration : 1 050 \$ par séance;
- Président d'un comité de gouvernance : 525 \$ par séance;
- Administrateur élu : 250 \$ par séance;
- Administrateur nommé par l'Office des professions : l'Ordre verse la différence entre la rémunération de l'Office et celle prévue par l'Ordre;
- Membre d'un ou de plusieurs comités de gouvernance : 100 \$ par séance;
- Séance téléphonique : 50 % du jeton de présence;

D'approuver la rémunération des administrateurs pour l'exercice financier 2022-2023, conformément à l'article 104 du Code des professions, telle qu'elle est détaillée à la présente résolution.

Adoptée à la majorité.

12. PRÉSENTATION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2022-2025

Philippe Mast, CRHA, président du comité de planification stratégique, débute en remerciant la permanence, le comité de planification stratégique et les membres du conseil d'administration. Il explique qu'il s'agit d'un long processus de réflexion qui a commencé par un cadrage et un ancrage en avril. L'exercice se voulait très ouvert et inclusif, avant tout à l'égard des sujets traités. M. Mast précise que l'intelligence artificielle est un sujet qui a été traité et qui continuera de l'être dans le futur. Il ajoute par ailleurs qu'il y a eu une ouverture envers l'ensemble de l'écosystème, avec la volonté de s'assurer d'inclure dans les réflexions des gestionnaires de grandes entreprises, de PME et des entreprises technologiques en démarrage. Aucun sujet dérangeant n'a été mis de côté, par exemple la transformation du travail due à la pandémie. M. Mast propose de maintenant céder la parole à Mme Poirier, directrice générale.

Mme Poirier entame son discours en précisant que chaque mot est important et choisi avec minutie. Elle poursuit en rappelant que la définition de la mission de l'Ordre est la protection du public et que le succès des organisations passe à travers le bien-être des gens. Il s'inscrit dans trois principes directeurs : mettre l'humain au centre des décisions, se projeter dans l'avenir et stimuler la réflexion et considérer tous les acteurs de l'écosystème.

Mme Poirier rappelle que les valeurs de l'Ordre sont :

- l'excellence, car l'Ordre mise sur la qualité, la pertinence et l'apprentissage continu;
- l'innovation, car l'Ordre est agile, audacieux et avant-gardiste;
- l'intégrité, puisque son éthique et sa transparence inspirent confiance;
- l'ouverture, car son intelligence collective fait sa distinction et l'Ordre valorise la différence.

Elle clôt la présentation en soulignant que les quatre axes stratégiques sont :

- influencer les politiques publiques et la gouvernance RH des organisations;
- développer les compétences des CRHA | CRIA et les habiletés RH des gestionnaires et des dirigeants;
- cocréer l'avenir de la profession dans un monde en évolution; et
- incarner l'exemple d'une organisation saine, inclusive, collaborative et innovante.

13. QUESTIONS DIVERSES

Le président invite les CRHA | CRIA à poser leurs questions et à émettre leurs commentaires sur des points qui n'auraient pas été traités.

Un CRHA | CRIA demande si l'Ordre a pris position sur la vaccination de l'ensemble des CRHA | CRIA. Le président explique que l'Ordre n'est pas une entreprise et que l'obligation de vaccination est réservée aux travailleurs de la santé. L'Ordre a fait de la sensibilisation et suit l'évolution des règles publiques.

Un autre CRHA | CRIA demande s'il y a des démarches effectuées par l'Ordre pour rendre l'adhésion obligatoire. Le président indique que cela revient à détenir un acte réservé et que le tout dépend de l'Office des professions du Québec. Il affirme que l'Ordre entreprend beaucoup de démarches dans ce sens. Mme Poirier, directrice générale, ajoute que l'un des enjeux est que la profession est à spectre très large et qu'il est donc plus difficile d'avoir de l'intérêt pour un seul acte réservé. L'Ordre tente d'être pertinent en offrant de la formation et sensibilise les étudiants à la noblesse de faire partie d'un ordre et d'avoir un code de déontologie. Mme Poirier termine en rappelant que la nouvelle épreuve portfolio sera intéressante pour les professionnels en pratique.

Un professionnel estime que la mission de l'Ordre devrait être en titre de toute documentation.

Un autre professionnel demande s'il y aura un accompagnement pour la planification stratégique. M. Mast répond par l'affirmative; cet accompagnement passera par Percolab, qui est une très belle expérience.

Un CRHA | CRIA demande si le comité RH pourrait faire savoir quels sont les indicateurs RH. M. Mast, CRHA, président du comité de planification stratégique, informe que les indicateurs sont le taux de mobilisation, la diversité de l'équipe, le coût de la formation, le taux de rétention et le temps par poste.

Un CRHA | CRIA demande si l'Ordre a l'intention de faire davantage de partenariats avec d'autres associations. M. Mast explique que des travaux sont actuellement réalisés à cet effet. L'Ordre est notamment membre de CRHA Canada et un leader en formation et en déontologie. Il s'agit d'un partenariat à long terme. La HRPA (Human Resources Professionals Association) en Ontario n'est quant à elle pas membre de CRHA Canada, mais, à ce jour, les relations de l'Ordre avec la HRPA sont cordiales, sans être aussi formelles qu'avec CRHA Canada.

Un autre CRHA | CRIA souligne le travail de l'équipe de l'Ordre.

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021



Un professionnel demande s'il est possible de savoir ce qui amène le changement sur l'enquête de rémunération des CRHA | CRIA. Le président indique que la première enquête nationale est un processus d'apprentissage et que le tout a été partagé avec CRHA Canada. Ainsi, on retient que la prochaine mouture sera plus détaillée.

Un CRHA | CRIA aimerait savoir en quoi consiste le processus d'ajout de nouveaux diplômés donnant un accès direct à la profession. Mme Poirier, directrice générale, explique qu'il s'agit d'un exercice sur plusieurs années et qu'un mandat à cet effet a été donné à la firme Éduconseil. Le processus s'apparente à un guide des compétences et des mises à jour. Il s'agit d'une session de travail avec des personnes provenant de différentes universités réunies dans le but d'établir un cadre d'analyse.

Le cadre d'analyse a été présenté à toutes les universités du Québec et celles qui étaient intéressées ont été présentées au comité de la formation de l'Ordre. Le tout est ensuite présenté à l'Office des professions du Québec pour adoption.

Un autre CRHA | CRIA demande si des universités ont été impliquées directement dans le cadre d'analyse. La directrice générale explique que les universités ont été impliquées à différentes étapes et que la pleine décision revient à l'université. Dans le cadre d'analyse, il est important de refléter les deux parcours.

Un professionnel souhaite connaître les raisons qui permettent un accès direct lors d'une grande réussite. Le président mentionne que cela permet d'avoir plus de CRHA | CRIA et donc de protéger le public.

Un autre professionnel questionne l'Ordre au sujet de la diversité de la profession. Le président précise que l'inclusion a été ajoutée à la mission de l'Ordre et qu'elle est centrale dans sa mission de protection du public.

Un CRHA | CRIA questionne l'Ordre au sujet des CRIA. La directrice générale rappelle que l'Ordre tient à représenter l'ensemble des champs de pratique, et que c'est un domaine auquel l'Ordre a toujours accordé de l'importance. Elle ajoute qu'il existe également un comité de relations de travail et deux questions à ce sujet dans la planification stratégique. De plus, il y aura une réflexion menée à ce sujet à l'hiver.

Un autre CRHA | CRIA souligne que les économistes prévoient une période d'inflation plus importante et questionne l'Ordre à ce sujet. Le président mentionne que l'Ordre regarde l'indice des prix à la consommation, mais qu'il fait aussi preuve de jugement dans l'augmentation de la cotisation; il en est allé de même lors de l'inflation négative des dernières années.

Finalement, un CRHA | CRIA souhaite savoir comment l'Ordre prévoit prendre soin des CRHA | CRIA considérant que plusieurs professionnels sont en réorientation et en congé de maladie. Il demande également s'il existe un programme d'aide. Le président mentionne que l'Ordre reconnaît la problématique. Il offre son empathie et rappelle qu'il existe une communauté. Mme Poirier, directrice générale, ajoute que l'Ordre a fait de la formation et s'est demandé jusqu'où il fallait aller. Un sondage auprès des CRHA | CRIA a permis de constater que les réponses étaient en faveur de la formation. L'Ordre a par ailleurs exploré l'avenue des psychologues, mais il était plutôt difficile d'y avoir accès.

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021



Le président rappelle que si toutes les questions n'ont pas eu de réponses, un suivi sera fait par courriel.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Comme il n'y a plus de questions, le président demande un proposeur et un second proposeur pour la clôture de l'assemblée.

Il souligne que le nombre de participants a atteint 425, ce qui représente le plus haut taux de participation.

Le président mentionne en terminant que, si certains sont intéressés à s'impliquer au sein des comités, une élection aura lieu dans la région 4, à Montréal, afin de combler quatre postes.

Geneviève Lecours, CRHA, propose la résolution et Guillaume Fournier, CRIA, l'appuie.

RÉSOLUTION AGA-20102021-005

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de clore l'assemblée.

Adoptée à la majorité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 24.

Philippe de Villers, CHRA
Président

M^e Manon Poirier, CRHA
Directrice générale et secrétaire de l'Ordre